

Projet de circulaire concernant les personnels des RASED Le ministère confirme et aggrave le processus de disparition des RASED

Ce 13 mai, le ministère a présenté aux organisations syndicales un projet de circulaire concernant les missions des psychologues scolaires et des enseignants spécialisés exerçant dans le cadre des RASED à l'école primaire.

Cette nouvelle circulaire se substituerait à celle définissant les missions des RASED de 2009 (n° 2009-088) ; la circulaire spécifique des psychologues scolaires (n°90-083) devrait être également abrogée pour une nouvelle circulaire concernant leurs missions hors RASED.

Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants

Ce projet n'est que le prétexte à la mise en place d'un « pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves **et aux enseignants** », en lieu et place du rétablissement de RASED complets rattachés aux écoles, prenant en charge les élèves en difficulté. Ce pôle ressource « **regrouperait tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes d'aides émanant d'un enseignant ou d'une école** (conseiller pédagogique, maître-formateur, animateur TICE, référent handicap, psychologue scolaire, enseignant spécialisé, enseignant itinérant ayant une mission spécifique...). Les personnels sociaux et de santé peuvent être associés autant que de besoin à son action », **le RASED devenant une des composantes de ce pôle.**

Le ministre entend appliquer la méthode de « l'assouplissement des rythmes » aux RASED. L'assouplissement annoncé est en fait la dilution complète des RASED au sein d'un pôle ressource qui définirait localement, dans la circonscription, leurs missions. Face au chômage le gouvernement a créé le pôle emploi ; pour accompagner les 5000 suppressions de postes de RASED le ministre invente le pôle ressource.

Des missions définies localement : la territorialisation en marche De nouvelles missions adaptées au conseil école-collège

Les personnels RASED intégrés au « pôle-ressource » verraient leurs missions définies par le projet de la circonscription, sur des critères qui ne relèveraient plus de missions nationales définies par décret mais de missions locales visant à les utiliser comme « pompiers-volants » dans les écoles confrontées à des situations d'urgence.

Dans ce cadre contraint de l'austérité qui s'oppose aux créations de postes et au rétablissement des RASED, comment l'IEN, « pilote du pôle », pourra-t-il arrêter les « priorités d'action des personnels RASED » ?

Le projet prépare également l'intégration des RASED dans le cadre des travaux du conseil école collège pour « *un travail de liaison et de coordination permettant le suivi des élèves de 6^{ème} ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire* ».

Le SNUDI FO a indiqué son opposition à ces nouvelles missions du socle CM2 6^{ème} : le ministère devrait plutôt se concentrer sur la création de tous les postes correspondants (en E, G et psy), répondant à tous les besoins de l'école primaire, de la maternelle au CM2.

Maintien des personnels RASED dans un réseau implanté dans une école Un RASED complet pour 800 élèves

Ce projet de circulaire aggraverait la dilution des RASED à court terme et conduirait à la disparition des spécificités des uns et des autres : maître E, maître G, psychologue scolaire, au profit du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Attaché à la mission de prévention des personnels des RASED, le SNUDI-FO n'acceptera pas de discuter d'une nouvelle redéfinition des options du CAPA-SH.

Le SNUDI FO demande que soit confirmée la spécificité de l'option E et G, avec le nombre de départs en formation à hauteur des besoins, et que les personnels des RASED soient maintenus dans le corps des PE.

Montreuil, le 15 mai 2014